

poussaient à l'envi les unes des autres, les ronces et les jeunes érables.

Ainsi que je l'ai déjà mentionné en passant, ce fut en l'an 1651 qu'un assez fort parti de Hurons vint se réfugier à l'Anse du Fort ; ce parti était composé de cinq à six cents personnes environ.

Aidés de leurs missionnaires, ils se mirent à défricher la terre et à cultiver. Pendant la première année néanmoins, ils vécurent de la charité et des aumônes des Français, auxquels ils témoignèrent toujours la plus vive reconnaissance et l'attachement le plus sincère.

L'année 1652 fut encore pour ces infortunés une année de tristesse et de deuil. Six hommes de leur bourgade avec trois enfants se rendaient dans un grand canot à Tadoussac, où ils allaient vendre leur farine de blé-d'inde aux Montagnais. Une tempête les surprit dans le fleuve, et engloutit la frêle embarcation avec ses neuf passagers.

En 1653, il y eut une grande assemblée de Sauvages au bout de l'Île. Une des cinq nations iroquoises, celle des Onnontagnés,—se sentant d'humeur à faire la paix, envoya à cet effet une députation aux Hurons de l'Anse-du-Fort. Le Gouverneur, M. de Lauzon, assista officiellement à cette réunion. Il y eut de part et d'autre des discours et des promesses ; le traité fut scellé par l'échange de présents, et le tout se termina par des fêtes et des réjouissances.

Outre le fort dont je viens de parler, et outre